

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2011

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 232

présenté par

M. Garraud, M. Albarello, M. Calmégane, M. Ferrand, Mme Irlès, M. Luca, M. Meunier,  
M. Myard, M. Mothron, M. Decool, M. Spagnou, M. Bouchet, M. Vanneste, M. Vitel  
et Mme Barèges

-----  
**ARTICLE 7**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Dès son arrivée dans les locaux du service de police judiciaire, l'avocat peut assister aux auditions en cours ou aux auditions à venir. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.